
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 février 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi quinze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : tous les membres du conseil (Sylvie GEHIN sera en retard : excusée)

Secrétaire de séance : Mme Céline HEITZ
Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 18h30

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Concessions de sources:

Mme VALENTIN présente les deux concessions de source qu'il convient de renouveler. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à établir la concession de source en forêt communale pour la parcelle forestière 76 (chemin de Meusfoux) pour 9 années à compter du 15/02/2021 et pour une redevance de 114.61 € par an, et à établir la concession de source pour une habitation du chemin du Riant pour une durée de 9 années à compter du 15/02/2021 et pour une redevance de 106.40 € par an.

- Demande de location de terrains (secteur de l'Orbi) :

Une demande de location pour établir un parc à ovins a été déposée, Mme VALENTIN a rencontré le demandeur et M. JEANDEL s'est rendu sur place pour étudier les terrains concernés, cependant les membres du conseil municipal préfèrent ajourner ce point afin de définir les conditions réglementaires à respecter avant d'établir ou non cette location.

- Achat de terrain Roche des Caves:

Mme VALENTIN expose le courrier reçu en mairie mi- novembre 2020 demandant l'achat de parcelles de terrain situées Roche des Caves, afin d'y établir une résidence principale ainsi que 5 petits chalets de location de deux personnes maxi.

La commission foncier/urbanisme réunie le 28 novembre 2020 a émis un avis favorable à ces projets.

Ces constructions touristiques seront un atout d'attractivité pour le village et permettront également de mettre en valeur le site des Vanres. Il reste par ailleurs quelques parcelles sur ce secteur qui seront plus attractives si le site est bien agencé.

Toutefois, la commission a émis plusieurs réserves :

- ne pas vendre plus de 1500 m² de terrain pour la parcelle qui verra la construction de la résidence principale,
- ne pas vendre plus de 8500 m² pour la parcelle où seront construites les locations,
- une bande de 30m de retrait par rapport à la forêt ne pourra être vendue mais uniquement louée et l'entretien devra en être assuré régulièrement.

La commune réalisera l'extension du réseau d'eau potable jusqu'en bordure de propriété et y posera les compteurs.

La commission a aussi souligné qu'une attention particulière devait être portée à l'utilisation d'appareils économes en eau dans l'ensemble du projet avec selon les possibilités l'étude et la réalisation de systèmes utilisant de l'eau issue de récupération de pluie.

Il est également précisé que la vente sera subordonnée à une clause inscrite dans l'acte notarié. Celle-ci portera limitation de revente du foncier en termes de délai et de tarif sous peine de remboursement du montant spéculé, au bénéfice de la commune.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer tous les documents concernant ces ventes.

18h50 « arrivée de Mme Sylvie GEHIN »

- **Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention :**

Mme le Maire rappelle que le centre de gestion des Vosges a établi un audit de sécurité de tous les bâtiments et tous les postes des agents de la commune pour réaliser le document unique, lequel analyse tous les dysfonctionnements de sécurité qui peuvent exister.

Un premier plan de prévention a été réalisé, il a pour but de corriger ces dysfonctionnements.

Mme le Maire rappelle le coût de 2 543.75 € et la subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL à percevoir : 2 072 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention présentés, et donne tous pouvoirs au Maire pour demander la subvention promise.

- **Approbation du programme de voirie 2021 et demandes de subventions :**

M. KESSLER présente aux conseillers municipaux le programme de réfection des voiries 2021 :

- Pont de la Lette,
- Chemin de la Messe,
- Ancienne route du Col d'Oderen.

Le cabinet DEMANGE a établi un programme estimatif de travaux chiffré à moins de 100 000 € HT (imprévus de 10% compris). Plusieurs entreprises sont contactées pour répondre à ce chiffrage.

A noter que le cabinet Demange estime sa prestation de maîtrise d'œuvre à hauteur de 5.90 % du montant HT des travaux chiffrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le programme de voirie tel qu'il est présenté et donne tous pouvoirs à Mme le Maire de demander au conseil départemental des Vosges une subvention aussi élevée que possible (taux de 12% du montant HT).

- **Approbation du programme de rénovation des toitures de la cantine et de l'école primaire**

M. KESSLER présente les travaux de rénovation de toitures cantine et école primaire.

La société MOUGIN a établi un devis pour la rénovation toiture de l'école pour un montant de 53 853.76 € HT (+ option de 66.01 € HT).

La société M.G.R a établi un devis de 24 480.33 € HT pour la toiture de la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire et à demander aux organismes compétents les subventions possibles au taux maximum.

- **Approbation d'une demande d'extension du réseau électrique basse tension parcelles AD 20-18-319 et demande de subvention.**

Mme VALENTIN explique qu'un projet de changement de destination d'un bâtiment nécessite une extension du réseau électrique basse tension.

Le devis d'ENEDIS s'élève à 7 601.40 € HT (9 121.68 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le devis et à demander au Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible (10% du montant HT des travaux).

- **Acquisition d'un instrument de musique et demande de subvention :**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la Société de Musique de VENTRON a besoin d'un cor d'harmonie destiné à la formation des jeunes de l'Ecole de Musique.

Le devis estimatif s'élève à la somme de 2 875.00 € HT, soit 3 450,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition d'un cor d'harmonie, et autorise Mme le Maire a demandé une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental (10% du montant HT).

- **Approbation pour étude de restructuration du domaine skiable et demandes de subventions.**

Mme le Maire expose la note méthodologique produite par le cabinet MDP CONSULTING pour étude technique, juridique et financière. Elle souligne que le coût de cette étude est inférieur au montant qui nécessite un appel d'offres public. De ce fait, aucun appel à concurrence ne sera publié sur le site de la commune. Dès points réguliers seront faits sur l'avancement des projets.

M. KESSLER explique les différentes phases de cette étude :

Phase 0 : diagnostic général de la station

Phase 1 : Proposition de scénarii de développement et d'aménagement

Phase 2 : Mise à jour, affinage du scénario retenu

Phase 3 : Actions à mener et Plan Pluriannuel d'Investissement

Soit un travail pouvant varier de 34 semaines à 26 semaines (hors temps d'approbation et de validation).

Le devis s'élève à 39 737.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis pour cette étude et à faire les demandes de subventions auprès de tous les organismes potentiels.

- Déplacement de la zone de limitation 70 km/h et de la zone 50 km/h route départementale CD43 :

M. KESSLER explique que pour plus de sécurité, il a demandé au conseil départemental de sécuriser la zone des commerces (Domaine Beaucerf/ Label'Gliss).

Le panneau de limitation à 70 Km/h va être déplacé juste avant les deux commerces (à proximité du chemin du Pont de la Lette).

Le panneau village « Ventron » sera quant à lui reculé après l'entreprise Théodore.

La zone de limitation à 70 km/h sera donc plus grande qu'auparavant.

M. BROLIS précise que la zone 70 devrait être beaucoup plus étendue et couvrir toute la route depuis les Malecostes afin d'assurer un maximum de sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à majorité de 13 voix POUR et 1 abstention (M. BROLIS) prend acte de ces changements et donne son accord pour leur réalisation.

- Demande de subvention du Foyer de ski nordique de Ventron

M. Charly JEANDEL explique que l'association a racheté du matériel (skis, fixations et chaussures) pour permettre aux enfants des écoles de skier, pour un montant de 3 070 €. Elle a perçu une subvention du conseil départemental de 1300 € et demande que la commune attribue une subvention sur le montant restant.

La commission a proposé une subvention de 500€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Foyer de ski nordique.

- SDANC : demande d'adhésion de plusieurs collectivités aux compétences entretien et réhabilitation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce pour la demande d'adhésion à la compétence « réhabilitation » des communes et groupements de commune de : COMCOM MIRECOURT DOMPAIRE, PLOMBIERES LES BAINS ; SAINT MENGE, VAGNEY, XONRUPT LONGEMER, LA FORGE, LE VALTIN, SAINT JULIEN, LERRAIN, REHAUPAL,

Et pour la demande d'adhésion à la compétence « entretien » des communes de PLOMBIERES LES BAINS, REHAUPAL , SIA LA BRESSE-CORNIMONT, VAGNEY, XONRUPT LONGEMER, RUPT SUR MOSELLE, LE VALTIN, LERRAIN.

- **Questions et informations diverses :**

- a) Raccordement réseau eau « sous la ronde bruche »: Mme VALENTIN expose que la mandature précédente avait donné un accord de principe pour ce raccordement.

La commission eau/assainissement du 28/11/2020 a également étudié ce dossier et a décidé de donner une suite favorable.

Toutefois la totalité des coûts, des contraintes techniques et financières seront à la charge du demandeur. Si le branchement ou ses équipements traversent du terrain communal, une servitude devra être inscrite dans l'acte notarié, à la charge entière du demandeur. Le tracé sera finalisé dans les prochaines semaines.

- b) Arrêté déneigement trottoirs : Mme le Maire a pris un arrêté portant obligation aux riverains de déneiger, racler, saler ou sabler le trottoir ou la partie de chaussée située devant leur domicile. Il est affiché en Mairie.
- c) L'agence postale sera reprise par le commerce « l'Hermine » à compter du 2 mai 2021.
- d) Convention poste de secours de Bussang qui permettrait aux scolaires de Ventron de pouvoir se servir du poste de secours en cas de besoin.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.
- e) L'Echo de l'Orbi sera bientôt distribué dans les boîtes aux lettres par les membres du conseil municipal.
- f) Mme le Maire fait un rapide point sur les réunions de scission de la Communauté de communes. Tout ceci sera expliqué lors d'une séance ultérieure.

La séance est levée à 20h50

A Ventron, le 22/02/2021



Le Maire,
B. VANSON

